

— Nous avons pris de nouvelles mesures importantes qui garantiront aux journalistes la protection de leurs droits et de meilleures conditions de travail, et qui permettront une plus large circulation de l'information et un meilleur accès aux activités culturelles.

Fruit des progrès concrets réalisés dans le domaine des droits de l'homme et en ce qui a trait aux questions de la troisième corbeille, la Conférence sur la dimension humaine nous apporte un mécanisme pour consolider l'acquis dans ces domaines. Nous sommes heureux que tous les États participants aient accepté de répondre aux demandes d'information et de tenir des consultations bilatérales afin d'examiner des situations et des cas particuliers. Nous attendons avec impatience les réunions de Paris, de Copenhague et de Moscou, qui nous permettront de poursuivre l'examen de la mise en œuvre des engagements souscrits, d'étudier des mesures nouvelles visant à étayer les progrès accomplis et de régler des situations et des cas demeurés en suspens. La Conférence et les procédures dont nous sommes convenus garantiront que les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et les questions connexes d'ordre humanitaire demeurent au centre du processus de la CSCE et deviennent un élément permanent du paysage politique européen. . .

Je tiens à établir clairement deux points importants. Tout d'abord, en consentant à la réunion de Moscou, le Canada n'a nullement voulu signifier qu'il n'existe plus aucun problème en Union soviétique quant aux droits de l'homme et aux contacts entre les personnes. Bien au contraire, beaucoup de chemin reste à parcourir. En fait, l'URSS s'est engagée à poursuivre ses efforts au cours des deux prochaines années pour faire de l'Union soviétique une société plus ouverte et plus démocratique, régie par la règle de droit, et pour garantir les réformes en les institutionnalisant. Nous accueillons ces engagements avec satisfaction et sommes impatients de les voir réalisés.

D'autre part, je veux souligner que le consentement du Canada, qui a été donné après avoir discuté de la question avec l'Union soviétique, examiné tous les faits et évalué le bilan de ce pays en fonction de critères que nous savons importants pour les Canadiens, n'est pas simplement un geste d'accommodement ou un geste politique. Il faut plutôt y voir une expression d'espoir devant les amé-

liorations récentes, et un acte de foi quant aux nouveaux progrès qu'apportera l'avenir. . .

Le Document de clôture de Vienne comporte, en ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, une multitude d'autres dispositions qui tiennent compte des intérêts divers de nos peuples. Aux yeux du Canada, elles sont toutes importantes. Ensemble, elles constituent une réalisation marquante. Dans la plupart des cas, elles sont claires et sans équivoque. Nous reconnaissons qu'il y a encore matière à amélioration, mais si elles sont pleinement appliquées par tous les États participants, les mesures dont nous sommes convenus transformeront profondément l'existence de millions de personnes et auront un impact réel sur la confiance et la sécurité en Europe. Permettez-moi à cet égard de vous citer un exemple tiré de notre propre expérience.

Le 7 décembre dernier, de nombreuses collectivités en Arménie ont été frappées par un tremblement de terre dévastateur qui a fait quelque 25 000 morts et des milliers de blessés. Il fut un temps où, confrontés à pareil désastre, l'Union soviétique et certains autres États participants auraient peut-être nié le problème et prétendu n'avoir besoin d'aucune aide. Mais pas cette fois-ci. Des quatre coins du monde, les offres d'assistance ont afflué spontanément, inspirées par un sentiment naturel de solidarité humaine. Le gouvernement du Canada a fourni son aide pour répondre aux besoins. . .

Monsieur le Président, je crois que rien ne saurait mieux confirmer les arguments que nous faisons valoir depuis de nombreuses années, à savoir : C'est dans les liens entre les personnes, qui naissent tout naturellement des expériences partagées et de la solidarité humaine, que nous trouverons la clé d'un monde pacifique. Lorsqu'on leur dit la vérité et qu'on leur permet de demeurer en contact, les peuples se rejoignent à travers les barrières et forgent des liens bien plus solides que ceux que les gouvernements pourront jamais nouer. Quand on empêche les gens de voyager, de visiter les membres de leur famille, d'entretenir des contacts normaux, de pratiquer librement leur religion, de parler leur langue et de pratiquer leur culture —, on engendre la crainte, le ressentiment et l'instabilité. Lorsque tomberont les barrières artificielles et arbitrairement imposées, que les personnes, les idées et l'information

pourront circuler sans restrictions, et que la liberté ne sera plus un vain mot, alors il n'y aura pas de limite à ce que nous pourrions accomplir. . .

Dans certains pays, les gens continuent d'être punis pour avoir voulu exercer leur droit de connaître leurs droits et d'agir en conséquence, pour avoir critiqué leur gouvernement ou pour s'être livrés à des activités prétendument subversives. En fait, au moment même où nous adoptions ce Document de clôture prospectif, un État participant foulait aux pieds, à Prague, ses engagements anciens et nouveaux en se livrant à des actes de violence contre des groupes qui se prévalaient pacifiquement des droits qui leur sont reconnus par l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Vienne.

Un autre État participant — au mépris de la tradition et des procédures de la CSCE, et bien qu'ayant donné son consensus à l'ensemble du Document de clôture — a déclaré qu'il n'assumait aucun engagement quant à la mise en œuvre des dispositions qu'il jugeait « inadéquates ». En adoptant cette attitude, le gouvernement de la Roumanie semble vouloir considérer le Document de Vienne comme un éventail d'options parmi lesquelles il choisirait celles qu'il lui conviendrait d'appliquer. À l'évidence, cette interprétation est insoutenable. Nos engagements au titre de la CSCE, élaborés par voie de consensus, sont indissolubles. C'est pourquoi mon gouvernement estime que tous les États participants doivent mettre en œuvre la totalité des engagements énoncés dans le Document de clôture de Vienne, auxquels nous avons tous souscrit par consensus.

Les gouvernements de ces États devront décider au cours des prochaines années s'ils veulent s'engager dans la voie de la réforme et du renouveau ou s'accrocher à des politiques et à des méthodes non seulement déplorables, mais de toute évidence dépassées et inefficaces. Pour sa part, le Canada continuera d'encourager le changement, de critiquer les manquements et de prêcher la levée des barrières. Nous n'avons nullement le désir d'imposer notre système ou nos valeurs à quiconque, mais nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité ne seront assurées en Europe que lorsque tous ses citoyens connaîtront la liberté et la dignité personnelle et se sentiront à l'abri de l'exercice arbitraire du pouvoir par l'État. . . □